



Canadian Association of University Teachers  
Association canadienne des professeurs et professeurs d'université

Le 28 octobre 2016

L'Honorable Hélène David  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière  
Québec (Québec)  
G1R 5A5

Madame la ministre,

Au nom de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, organisme pancanadien représentant 68 000 membres du personnel académique en poste dans 124 universités et collèges au pays, dont les membres du corps académique à Bishop's University, l'Université Concordia, l'Université Laval, et l'Université McGill, nous répondons à la proposition du gouvernement de créer un Conseil des universités du Québec.

L'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université est favorable à la création d'un Conseil des universités du Québec sous réserve de certaines conditions :

Le nouveau Conseil devrait reposer sur les principes suivants : la liberté académique, l'autonomie institutionnelle, la gestion collégiale, la collaboration entre les établissements, l'accessibilité aux études postsecondaires, et la conception de l'université comme service public.

Ce Conseil devrait avoir le statut d'organisme indépendant du gouvernement et des ministères ainsi que des administrations universitaires. Alors il doit être doté de son autonomie conceptuelle et administrative en disposant de son propre budget, voté annuellement par l'Assemblée nationale. Il doit disposer des ressources pour développer et appliquer l'expertise liée aux questions de financement et d'administration des universités. Pour sa composition, le Conseil devrait être composé d'une majorité de membres issus des différents groupes appartenant à la communauté universitaire.

L'ACPPU s'oppose à la mise en place d'un système d'assurance qualité tel que proposé dans le document de consultation. L'autonomie institutionnelle et la liberté académique sont au cœur de l'intégrité de nos établissements d'enseignement postsecondaire publics. Ces derniers doivent définir leurs orientations académiques, ce qui implique que toutes les décisions relatives à d'éventuels mécanismes d'assurance qualité devraient être prises collégalement au sein des universités. De plus, toute évaluation de programmes devrait être faite par la communauté académique.

Le document de consultation invoque aussi la possible création d'un nouveau système de reddition de compte. Au lieu d'ajouter de nouvelles tracasseries administratives, le nouveau conseil devrait plutôt avoir comme mission la coordination du développement du réseau universitaire et devrait s'assurer de mettre fin à la compétition entre les universités. Le

conseil doit faire la promotion d'une université libre, démocratique et accessible, en la protégeant de la marchandisation.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Le président,

Le directeur général,



James Compton



David Robinson